

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N $^{\circ}$ 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Numéro de référence: 64180/64181/64182/64183/64287/64330 Date d'émission: 27-01-11 Date de révision: 30-09-21 Remplace la version de: 13-03-19 Version: 4.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : FERRIMAX
Code du produit : 64180/64330/64287

Type de produit : Pesticide

Groupe de produits : Produit commercial

Autres moyens d'identification : 10773G/B

15661N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Pesticides Fonction ou catégorie d'utilisation : Pesticides

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bio Services International N.V. Jagershoek , 13 8570 Vichte Belgique-Belgie

T 00.32.56.77.24.34 Ma-Vr 8-12u /13-17u - F 00.32.56.77.24.35

regulatory@bsi-products.com - www.bsi-products.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : B 0032.70.245.245//F 0033.(0)383 22 50 50//0033.(0)1.40.05.48.48//N 003130 274 8888.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Phrases supplémentaires : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel

d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes

d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.].

Pour protéger [les organismes aquatiques/les plantes non cibles/les arthropodes non cibles/les insectes], respecter une zone non traitée de (distance à préciser) par rapport à [la

zone non cultivée adjacente/aux points d'eau].

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide éthylènediaminetétracétique; (EDTA)	N° CAS: 60-00-4 N° CE: 200-449-4 N° Index: 607-429-00-8 N° REACH: 01-2119486399- 18	2,5 – 5	Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 2, H373
Phosphate de fer (III)	N° CAS: 10045-86-0	0.81	Non classé

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

act avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
act oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après contact oculaire Premiers soins après ingestion

: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

30-09-21 (Date de révision) BE - fr 2/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Aucun(es) dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter un vêtement de protection approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

30-09-21 (Date de révision) BE - fr 3/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Non applicable

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Non applicable

Protection des mains:

Gants de protection

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Non applicable

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Couleur : Pas disponible
Odeur : characteristic.
Seuil olfactif : Pas disponible
Point de fusion : Pas disponible
Point de congélation : Non applicable
Point d'ébullition : Pas disponible
Inflammabilité : Ininflammable.

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosivité : Non applicable

30-09-21 (Date de révision) BE - fr 4/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

 Limite inférieure d'explosivité (LIE)
 : Non applicable

 Limite supérieure d'explosivité (LSE)
 : Non applicable

 Point d'éclair
 : > 100 °C

 Température d'auto-inflammation
 : Non applicable

 Température de décomposition
 : Pas disponible

рΗ 5 - 7pH solution Pas disponible Viscosité, cinématique Non applicable Solubilité : Insoluble dans l'eau. Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible Masse volumique : 0,8 kg/l : Pas disponible Densité relative Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable Taille d'une particule : Pas disponible Distribution granulométrique : Pas disponible : Pas disponible

Distribution granulométrique : Pas disponible
Forme de particule : Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule : Pas disponible
État d'agrégation des particules : Pas disponible
État d'agglomération des particules : Pas disponible
Surface spécifique d'une particule : Pas disponible
Empoussiérage des particules : Pas disponible
Empoussiérage des particules : Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FERRIMAX			
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg		
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg		
acide éthylènediaminetétracétique; (EDTA) (60-00-4)			
DL50 orale	4500 mg/kg de poids corporel		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé		
	pH: 5 – 7		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé		
	pH: 5 – 7		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé		
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé		
Cancérogénicité	: Non classé		
Toxicité pour la reproduction	: Non classé		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé		
acide éthylènediaminetétracétique; (EDTA)	(60-00-4)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.		
Danger par aspiration : Non classé			
FERRIMAX			
Viscosité, cinématique	Non applicable		
	•		

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

۷. ا		м.	U	ш	c

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : No

: Non classé

(chronique)

(circumstage)		
FERRIMAX		
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l	
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l	
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l	
acide éthylènediaminetétracétique; (EDTA) (60-00-4)		
CL50 - Poisson [1] 41 mg/l		

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide éthylènediaminetétracétique; (EDTA) (60-00-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -3,86

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.1. Numéro ONU ou n	14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.2. Désignation officie	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.3. Classe(s) de dange	14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H332	Nocif par inhalation.	
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.